



L'Info



Travail et migrations

Dans tous les secteurs, dont celui des transports, des employeurs peu scrupuleux tirent profit de la précarité de nombreux travailleurs détachés, «indépendants» ou migrants, pour les exploiter sur le marché du travail en dehors des barèmes sectoriels. Analyse de ce dumping social.

> P 3 à 5



SEMAINE D'ACTION POUR LA JUSTICE FISCALE

Le CNCD(*), dont la CSC est membre, organise une semaine d'action pour la justice fiscale du 31 mai au 4 juin et une action symbolique le 4 juin devant la Tour des finances à Bruxelles. Le vrai remède, c'est la solidarité!

En cette période de crise du Covid-19, la question de la justice fiscale est devenue brûlante. Plus que jamais, l'État va avoir besoin de moyens importants pour sortir de la crise et reconstruire une société post-Covid.

Mais de l'argent, il y en a! Au niveau mondial, rien que l'évasion fiscale des multinationales représente plus de 600 milliards de dollars. En Belgique, ce sont près de 30 milliards d'euros qui

Nous voulons:

- Taxer équitablement tous types de revenus des personnes physiques et les imposer de manière plus progressive, en exonérant les plus bas revenus.
- Instaurer une contribution sur les grands patrimoines.
- Instaurer une contribution uniforme de 0,1% sur toutes les transactions financières internationales.
- Instaurer un taux minimum d'impôt des sociétés de 25% à l'échelle européenne et mondiale.
- Taxer de manière unitaire les profits des firmes transnationales, après les avoir répartis entre les différents pays où leurs activités ont eu lieu.

*En Belgique,
près de 30 milliards d'euros
échappent chaque année
à l'État.*

Comment se mobiliser pour la justice fiscale?

Durant la semaine du 31 mai au 4 juin, portez un maximum le masque de protection en faveur de la justice fiscale (masque gratuit aux points de distribution). Prenez une photo de vous et publiez-la sur la page de l'évènement Facebook avec un slogan. Ces messages seront imprimés sur des drapeaux qui flotteront devant la Tour des finances le vendredi 4 juin.

échappent chaque année à l'État à cause de la fraude et de l'évasion fiscales. Des solutions existent et certaines sont discutées actuellement aux niveaux belge et international!

Rendez-vous le 4 juin de 12h30 à 13h30 devant la Tour des finances. Infos: www.cncd.be/Semaine-d-action-pour-la-Justice-fiscale ou jean-gabriel.vermeire@cncd.be.

(* Centre national de coopération au développement.

Pétition: mettez fin à l'évasion fiscale!

Jeff Bezos, le fondateur d'Amazon, gagne plus de 13 millions de dollars par heure. Mais son entreprise ne paie pratiquement aucun impôt en Europe. Une législation européenne historique pourrait changer la donne en imposant aux entreprises de publier leurs bénéfices et leur impôts payés dans chaque territoire où elles opèrent. Signez la pétition demandant aux gouvernements, au Parlement européen et à la Commission

européenne d'empêcher les multinationales de contourner les règles fiscales et de garantir qu'elles paient leur juste part d'impôts.

Soutenez les leaders européens qui appellent à tenir tête à Amazon et aux autres multinationales afin qu'elles paient leur juste part d'impôts:

<https://act.wemove.eu/campaigns/stop-evasion-fiscale>

TIRAGE MOYEN

200.000 exemplaires

RÉDACTION

Chaussée de Haecht, 579,
B-1030 Bruxelles (Belgique)
Tél : 02.244.32.86
Fax : 02.246.30.10
E-mail : presse@acv-csc.be

*Le contenu de cette publication s'entend
aussi bien au féminin qu'au masculin.*

Pour obtenir votre correspondant, faites
le 02.244 suivi des quatre chiffres
indiqués.

ABONNEMENTS ET POSTE

Martleen Verlee [3281]
mverlee@acv-csc.be

CHEFFE DU SERVICE PRESSE

Brigitte Jaspard [3291]
bjaspard@acv-csc.be

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Stéphanie Siegels [3557]
stephanie.siegels@acv-csc.be

RÉDACTION

David Morelli [3289]
dmorelli@acv-csc.be
Donatienne Coppieters [3283]
dcoppieters@acv-csc.be

MISE EN PAGE

Patricia Martin [3297]
patriciamartin@skynet.be
Marie-Hélène Toussaint
M-HToussaint@skynet.be

ÉDITEUR

Confédération des syndicats chrétiens [CSC]

IMPRIMERIE

Remy-Roto Beauraing





Travail et migrations: le défi du dumping social

Le 1^{er} avril 2021, les Migrants CSC ont organisé un débat en ligne sur la thématique «Migration, entreprises et dumping social». Objectif: mieux comprendre les mécanismes permettant la concurrence déloyale organisée entre les travailleurs avec et sans papiers et de mieux lutter contre celle-ci.

«Les migrations ont toujours existé et ne sont pas prêtes de s'arrêter». Pour Anne Léonard, secrétaire nationale de la CSC, l'histoire de nos sociétés est imprégnée des migrations et celles-ci constituent une opportunité de progrès social lorsque des politiques d'inclusion sont mises en œuvre. Pourtant, en Belgique, c'est l'exploitation et la précarisation des migrants sur le marché du travail qui sont facilités: *«Cela se traduit sous plusieurs formes, développe la secrétaire nationale, un manque de travail décent et une flexibilité accrue dans les prestations de travail, essentiellement dans les emplois peu qualifiés. Et plus particulièrement pour les femmes.»* Les travailleurs migrants souffrent par ailleurs souvent de nombreuses discriminations liées à leur appartenance ethnique, religieuse ou à leur nationalité. Et trop souvent, leurs conditions de travail et leurs salaires ne respectent pas les barèmes sectoriels.

Pratiques proches de l'esclavagisme

Dans tous les secteurs, des employeurs peu scrupuleux tirent profit de la précarité de nombreux travailleurs, qu'ils soient

détachés, «indépendants» ou migrants en séjour irrégulier, pour les exploiter, ou les instrumentaliser sur le marché du travail belge ou européen. Une situation qui augmente la mise en concurrence des travailleurs et renforce le dumping social. Une situation que connaît bien Pierre Cuppens, secrétaire général CSCBIE, le secteur de la construction étant le plus touché par ce phénomène à travers le recours aux travailleurs détachés: *«Si le principe de la libre circulation des biens et des travailleurs à l'intérieur de l'Union européenne est une bonne chose, il offre des portes d'entrée à la fraude sociale et à l'exploitation des travailleurs. Les règles européennes qui garantissent théoriquement à leur égard le principe 'à salaire égal, travail égal' ne sont pas respectées la plupart du temps...»*. Même son de cloche à la CSC Transcom: *«Avec le Paquet mobilité, l'Europe a pris des mesures pour lutter contre la concurrence déloyale et le dumping social, mais l'exploitation des êtres humains continue, faute de volonté politique de les appliquer»* explique Roberto Parrillo, responsable général transport routier, en donnant un exemple édifiant: *«Depuis le 20 août 2020, il est interdit pour les chauffeurs de prendre leur repos normal dans leur véhicule. Les parkings sont pourtant encore remplis de chauffeurs étrangers qui dorment dans leur camion.»* Ce manque de volonté politique de sanctionner plus durement les entreprises qui pratiquent le dumping social est particulièrement flagrant à l'aune du désinvestissement de l'État dans les moyens de contrôle et les inspections alors que celles-ci rapportent plus qu'elles ne coûtent.



Des sanctions ineffectives

Face à la violation flagrante de leurs droits, la situation des travailleurs, et particulièrement des sans-papiers, est délicate: difficile en effet pour ces derniers de porter plainte contre un employeur abuseur puisque ce faisant, ils risquent d'être arrêtés et expulsés alors que leur employeur peut s'en tirer avec une simple amende. *«Il y a actuellement peu de moyens pour défendre les travailleurs domestiques migrants sans papiers et faire reconnaître leur travail»* déplore Grace Papa, permanente CSC Alimentations et Services. *«Ils ont le droit de porter plainte mais, par peur de rapatriement, ils acceptent souvent les abus.»*

À cet égard, la directive sanctions, qui vise à mieux protéger les droits des travailleurs en situation irrégulière en leur permettant de se pourvoir eux-mêmes en justice, se révèle être inefficace. Pour celui ou celle qui ose franchir le pas, le temps de porter plainte, il aura été «réexpédié» ou sera retourné dans son pays d'origine. Et quid de leurs moyens de subsistance durant cette période de règlement des litiges suite aux abus dénoncés?

Face à ces obstacles, il s'agit de trouver des solutions innovantes pour protéger les travailleurs migrants.

Convergence des luttes

Pour lutter contre le dumping social au niveau européen et dénoncer les abus, Ludovic Voet, secrétaire confédéral de la Confédération européenne des syndicats (CES), pointe des outils potentiels comme l'autorité européenne du travail et la plateforme contre le travail non déclaré. Ces outils peuvent permettre d'amener les combats des travailleurs migrants avec et sans papiers dans les luttes des travailleurs mobiles.

Plus largement, Philippe Pochet, directeur général de l'Institut syndical européen (Etui), rappelle, quant à lui, le besoin d'une convergence salariale progressive en Europe. Il pointe les nouveaux défis qui attendent les syndicats en matière de dumping social, comme le télétravail qui va faire pression sur les mouvements des travailleurs.

Face à tous les défis que posent les migrations et le dumping social, les syndicats ont un rôle à jouer au niveau belge. Et à cet égard, les problèmes de terrain relayés par les secrétaires et les délégués dans les entreprises constituent un vrai atout.

Amélie Rodriguez Y Merino et David Morelli

Le télétravail fait partie des nouveaux défis qui attendent les syndicats.



ILS L'ONT DIT...

Ludovic Voet, secrétaire confédéral à la CES

«Il faut des voies régulières de migration»

L'Union européenne a besoin d'une approche coordonnée, digne et humaine. La migration doit être abordée sous l'angle des travailleurs qui sont déjà ici, qui travaillent et contribuent à pas mal de secteurs dits essentiels (travailleurs domestiques, agriculture, la construction, les soins...) mais pour lesquels on n'a pas encore amélioré leurs conditions. Dans ces secteurs, la mobilité et l'accueil de main d'œuvre sont organisés sur le principe du dumping social.

Pour la CES, il faut des voies régulières de migration et de main d'œuvre. Ce sont ces voies légales pour accéder au marché du travail qui sortent les gens de la clandestinité et qui permettent de faire respecter les droits humains et sociaux.

Fortunat, membre du comité des travailleurs.e.s avec et sans papiers de la CSC Bruxelles

«Le travail informel doit être régularisé par l'accès au permis unique»

On estime à 150.000 le nombre de sans-papiers en Belgique. On ne nait pas sans-papiers, on le devient. Pour survivre, nous sommes forcés de travailler au rabais et aujourd'hui sans aucune protection. Nous avons continué à travailler en première ligne durant le confinement.

Pourtant, si le travail de 100.000 sans-papiers était régularisé, notre calcul syndical montre que cela serait une rentrée de 65 millions d'euros par mois dans les caisses de la sécurité sociale. Les priorités des différents gouvernements portent notamment sur la lutte contre le dumping social. Nous demandons que le travail informel soit régularisé par l'accès au permis unique. Notre comité demande aussi que si un travailleur sans-papiers porte plainte pour exploitation de son employeur, le travailleur soit protégé durant le temps du séjour et qu'il ne risque pas de se faire expulser ou enfermer.

Pierre Cuppens, secrétaire général CSCBIE

«Les travailleurs sans papiers ne sont pas bien protégés»

Le secteur de la construction, mais aussi les carrières et les cimenteries, sont touchés par la fraude sociale via la sous-traitance étrangère, les abus liés au détachement, le travail non déclaré, le recours à de faux indépendants, etc.

Les travailleurs migrants et détachés sont les plus grandes victimes du Covid-19. À la CSCBIE, durant cette pandémie, nous avons reçu beaucoup d'appels au secours de travailleurs dont les employeurs jugeaient que les mesures sanitaires ne les concernaient pas.

Si les travailleurs indépendants ne sont payés que quatre ou cinq euros de l'heure, certains travailleurs sans papiers sont payés moins d'un euro de l'heure. C'est une vraie exploitation. On demande évidemment le renforcement de la lutte contre la traite des êtres humains.

Pour éviter l'exploitation des migrants sur le marché du travail belge, au niveau du secteur de la construction, on a mis sur pied, en partenariat avec les employeurs du secteur, un plan contre la concurrence déloyale qui comporte 40 mesures. Au niveau la CSCBIE, nous avons un plan en 12 points pour une concurrence loyale qui concerne des volets à différents échelons. Au niveau de la régional, par exemple, il y a des choses à faire via les subventions régionales pour les travaux de la construction et de la rénovation. On demande à la Région wallonne, lorsqu'elle octroie des travaux, d'être attentive aux clauses sociales (lire article page 7 à ce sujet).

On demande à la Région wallonne d'être attentive aux clauses sociales.

Roberto Parrillo, responsable général transport routier CSC Transcom

«Nous sommes face à l'esclavagisme moderne»

La situation est dramatique. La maison brûle. Il y a 15 ans, la concurrence déloyale était l'exception. Aujourd'hui, c'est devenu la règle. Aujourd'hui, nous dénombrons 200.000 chauffeurs non-européens qui circulent sur les routes européennes. Ces personnes sont exploitées et traitées comme des esclaves.

Les employeurs fraudeurs importent en Belgique des chauffeurs en provenance de leurs filiales à l'étranger. Ce ne sont pas les travailleurs qui sont coupables – on peut comprendre l'attrait salarial d'un chauffeur biélorusse qui gagne 150 euros chez lui et ici 1.500 euros, même si un chauffeur belge en gagne 2.500 – mais les employeurs qui l'exploitent. On est face à une concurrence déloyale d'entreprises, mais aussi d'États membres qui n'interviennent pas alors que des lois existent et que les contrôleurs rapportent plus qu'ils ne coûtent.

Sur ce sujet, regarder l'émission #Investigations sur Auvio réalisée sur base du travail réalisé par la CSC Transcom:

www.rtb.be/auvio/detailinvestigation?id=2765910

Grace Papa, permanente CSC Alimentation et Services Bruxelles

«Les travailleurs domestiques sont essentiels»

Notre centrale représente une partie des travailleurs domestiques (TD), ceux qui travaillent dans les titres-services. Il y a 140.000 aide-ménagères en Belgique.

La pandémie a montré que les TD sont essentiels à la population en procurant des soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées, en travaillant comme nounous, aide-ménagère, etc. Ils ont continué à travailler pendant la crise et, voyageant d'une famille à une autre, ont été exposés de manière exponentielle au virus.

Dans certains pays comme le Portugal, le travail essentiel de ces travailleurs sans papiers durant la pandémie a été reconnu. Ils ont été régularisés et ont obtenu le droit de séjour. Cette reconnaissance n'a pas eu lieu en Belgique.

CAMPAGNE «WE ARE BELGIUM TOO»

Le 22 avril, des militants des différentes associations du Mouvement ouvrier chrétien (Moc) du Brabant wallon (Moc, CSC, Mutualité chrétienne, Équipes populaires, Vie féminine) ont sillonné leur province pour diffuser la pétition «We are Belgium too», une lettre que les personnes sans-papiers adressent à leurs voisines et voisins et à toutes les citoyennes et tous les citoyens de Belgique. Elles et ils y expliquent leur réalité de vie et la difficulté permanente de vivre sans papiers. Elles et ils vivent en Belgique, travaillent, leurs enfants vont à l'école... et demandent leur régularisation parce que leur vie est en Belgique.

La caravane s'est arrêtée devant les maisons communales de sept communes: Nivelles, Tubize, Braine-L'Alleud, Ottignies, Wavre, Perwez et Jodoigne. Les mandataires et représentants politiques ont été invités à la rejoindre devant leur commune pour soutenir publiquement cette démarche.

Après une lecture publique de la lettre, les élus étaient invités à signer la pétition sur une grande bache. Le bourgmestre de Tubize et le 1^{er} échevin de Nivelles l'ont signée publiquement, tout comme l'ensemble des membres du collège des bourgmestres et échevins d'Ottignies. Le collège de Wavre a marqué son soutien et a annoncé une signature collégiale par après.

Les organisations du Moc demandent la régularisation des personnes sans-papiers qui vivent en Belgique sur la base de critères clairs et permanents que sont les attaches durables, le travail et le risque d'atteinte à un droit fondamental en cas de retour, ainsi que la création d'une commission de régularisation indépendante.

La pétition a déjà recueilli plus de 24.000 signatures. Elle vise 150.000 signatures, soit le nombre estimé de personnes sans-papiers vivant en Belgique.



Lettre ouverte des personnes sans-papiers à leurs voisin·e·s

Soutenez #wearebelgiumtoo

Pour démontrer aux responsables politiques qu'aux yeux des Belges, les personnes sans-papiers sont aussi la Belgique, elles vous invitent à porter avec elles leurs revendications en lisant leur lettre ouverte à leurs voisines et voisins et signant leur pétition: www.wearebelgiumtoo.be



NETTOYAGE

DU 14 AU 20 JUIN 2021 : LA SEMAINE DES PROS DU NETTOYAGE

La CSC Alimentation et Services appelle à plus de respect et de reconnaissance pour le personnel de nettoyage, notamment pour son rôle essentiel pendant la crise du coronavirus.

Comme chaque année, au mois de juin, la CSC Alimentation et Services (CSC A&S) met le personnel de nettoyage à l'honneur. Après treize éditions de la Journée du nettoyage, il était temps d'apporter un peu de changement... C'est ainsi qu'à partir de cette année, la CSC A&S a décidé de mettre en lumière le personnel de nettoyage pendant une semaine entière, du 14 au 20 juin.

Depuis un peu plus d'un an, le personnel de nettoyage, que ce soit dans les hôpitaux, les écoles ou au domicile des personnes vulnérables, joue un grand rôle dans la lutte contre le Covid-19. «*Et pourtant, malgré son rôle essentiel pendant la pandémie, le personnel de nettoyage continue à souffrir d'invisibilité, déclare Gaëtan Stas, secrétaire général de la CSC A&S. En raison de ce manque de visibilité, il arrive malheureusement trop souvent que les travailleurs du nettoyage ne soient pas logés à la même enseigne que d'autres travailleurs. Et ça, c'est inacceptable*» (lire article «*Le personnel de nettoyage des hôpitaux est-il invisible?*» dans l'app de L'Info).

Afin d'objectiver la manière dont le personnel de nettoyage a vécu la crise du coronavirus, la CSC Alimentation et Services a lancé une grande enquête auprès de ses affiliées et de ses affiliés des différents secteurs du nettoyage. Les résultats de cette enquête serviront, d'une part, à attirer l'attention du grand public sur le rôle important qu'ont joué ces travailleuses et ces travailleurs durant la crise sanitaire et, d'autre part, à interpeller les décideurs politiques sur leurs conditions de travail.

En pratique

Pandémie oblige, un grand nombre d'actions liées à la Semaine des pros du nettoyage seront virtuelles. Une action de



© Solène Michel

remerciement symbolique se tiendra néanmoins en présentiel, dans le respect des règles sanitaires.

Le programme se tiendra donc majoritairement en ligne et sur les réseaux sociaux avec des vidéos ludiques, des témoignages, etc. Le 16 juin, l'accent sera mis sur l'international. En effet, cette date correspond à la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs domestiques qui marquera cette année le 10^e anniversaire de la convention 189 de

l'Organisation internationale du travail (OIT) (voir encadré).

Enfin, comme chaque année et pour la première fois durant une semaine entière, le grand public sera invité à remercier le personnel de nettoyage par un petit mot, un petit cadeau. Car le respect et la reconnaissance commencent par de petits gestes simples qui ne coûtent pas grand-chose, mais qui font toute la différence!

Rachel Michel

Un travail décent pour les travailleurs domestiques

Grâce à la convention n°189 de l'OIT, entrée en vigueur en 2013, les travailleuses et les travailleurs domestiques bénéficient des mêmes normes internationales du travail que toutes les autres travailleuses et tous les autres travailleurs. Cela inclut notamment un salaire minimum, des conditions claires d'emploi et de travail, des heures de repos journalières et hebdomadaires, ou encore le respect de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective.



CONSTRUCTION

«LE PRIX LE PLUS BAS NE DOIT PLUS ÊTRE LE PRINCIPAL CRITÈRE»

La CSC Bâtiment-Industrie & Énergie (CSCBIE) souhaite que les projets de construction soient plus durables et éthiques. Pour les grands appels d'offres, la responsabilité sociétale des entreprises doit devenir un critère plus important dans la procédure d'attribution.

«La CSC Bâtiment-Industrie & Énergie souhaite que l'on accorde plus d'attention aux aspects sociaux et durables dans le secteur de la construction, où nous sommes confrontés au dumping social depuis plus de dix ans», déclare Iwein Beirens du service d'étude de la CSCBIE. «C'est le nivellement par le bas pour compresser les prix au maximum, développe Pierre Cuppens, secrétaire général de la CSCBIE. On fait venir des travailleurs de l'étranger pour réduire les coûts en versant des salaires plus faibles ou en réduisant la protection sociale, de façon légale et illégale. Dans ce dernier cas, on peut réellement parler d'exploitation. Nous voulons offrir une réponse à cette problématique et contribuer à assainir le marché».

Critères d'attribution

Pour y parvenir, il existe des possibilités dans les critères d'attribution. Il s'agit de la liste des conditions que le maître d'ouvrage établit et utilise comme base pour choisir un entrepreneur. «Il existe déjà des critères pour les marchés publics, explique Iwein Beirens. Le prix le plus bas est souvent le critère dominant. Pourtant, les marchés publics sont une opportunité d'investir dans la société. Dans le plan de relance que les pouvoirs publics ont soumis à l'Union européenne, nous devons renforcer le poids d'autres critères – comme la durabilité et le fonctionnement éthique. Y compris dans les appels d'offres privés.» «Dans les moyens dégagés pour le plan de relance, plus de trois milliards d'euros sont affectés au secteur de la construction. C'est une occasion unique pour le secteur de devenir le propre moteur de l'économie», ajoute Patrick Vandenberghe, président de la CSCBIE.

Des avancées ont déjà été enregistrées. «Les appels d'offres reprennent de plus en plus souvent des critères écologiques et il existe déjà divers instruments pour les appliquer; de l'échelle de performance CO₂ et du projet Trustone [un label pour la pierre naturelle, ndlr] à un instrument de conformité aux droits de l'Homme. Nous sommes cependant toujours dans une phase exploratoire, et elle pourrait être plus ambitieuse.»

Un bon exemple

«Le chantier d'Oosterweel en est un bon exemple. C'est actuellement le plus grand chantier du pays. Lantis, le maître d'ouvrage, prend ses responsabilités au sérieux. Il accorde une attention particulière à l'apprentissage sur le lieu de travail [les demandeurs d'emploi y apprennent un métier par la pratique, ndlr] et le travail est effectué selon le principe du 'check-in-check-out'. Tous les ouvriers de la construction doivent s'enregistrer (check-in) sur le site. Ainsi, vous savez qui est présent sur le chantier, ce qui peut être utile en cas d'accident majeur, par exemple. Ce système n'exclut toutefois pas les abus. C'est pourquoi nous voulons également rendre le check-out obligatoire, afin que la fraude sociale (trop longues journées de travail, dissimulation d'accidents du travail, etc.) ne passe pas inaperçue et soit activement combattue.»

«Sur le chantier d'Oosterweel, on prévoit également une concertation sociale avec les différentes parties prenantes, la

rédaction obligatoire d'un plan d'action contre la fraude sociale par les principaux entrepreneurs, un contrôle de la qualité des logements des travailleurs étrangers et un strict suivi de la (sous-)traitance. En effet, nous constatons trop souvent de longues chaînes de sous-traitants, de sorte que la responsabilité des conditions de travail, mais aussi de l'origine de certains matériaux peut être trop facilement contournée.»

Préférence à la concertation sociale

Le plan d'action de la CSCBIE est un bon début mais d'autres mesures sont nécessaires pour éviter que ces ambitions ne restent lettre morte. «Avec les montants affectés au secteur de la construction, nous voulons une concertation sur la formation, la sécurité, la lutte contre le dumping social et plus de respect pour les ouvriers de la construction», déclare Patrick Vandenberghe.

«Nous préférons en discuter dans le cadre de la concertation sociale et donc avec les employeurs. Nous avons demandé une concertation sectorielle. Parvenir à un accord dans ce cadre est souvent la garantie d'un bon accord. Il faut une approche commune car les employeurs bénéficient également d'un renforcement de l'embauche dans le secteur, où l'apprentissage sur le lieu de travail joue un rôle important. Les critères éthiques et sociaux ne constituent pas une entrave à un prix juste et compétitif», conclut Iwein Beirens.

Wim Troch



Dans le secteur de la construction, les appels d'offres reprennent de plus en plus souvent des critères écologiques.



TRAVAILLEURS SANS EMPLOI LES SANS-EMPLOI AUSSI ONT DROIT À LA SANTÉ

À l'occasion de la campagne vidéo organisée par les Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC sur la santé des sans-emploi, retour sur les résultats de leur enquête et revendications.

Si l'on mesure la santé d'un pays à l'aune de son PIB, pour le groupe TSE de la CSC, la santé de ses habitants les plus précaires pourrait également constituer un critère d'évaluation pour apprécier l'état de santé du pays.

Sur base de ce constat, le groupe TSE, en collaboration avec la Chaire Travail-Université, a mené en décembre 2019 une enquête auprès de 996 personnes pour connaître l'état de santé des sans-emploi ainsi que l'impact de la perte d'emploi et de la durée du chômage sur la santé.

Parmi les éléments marquants de l'enquête (lire *L'Info* n°19, 2019), rappelons que les problèmes de santé concernent environ une personne sans emploi sur six, tant des hommes que des femmes, et que, pour environ une personne sur deux, le chômage a eu un impact négatif sur différents aspects de la vie quotidienne: habitudes alimentaires, loisirs, activités physiques, rythme de vie... L'âge, la durée du chômage et le niveau de formation constituent des facteurs qui influencent leur état de santé. 42,6% de l'échantillon considère que son état de santé s'est plutôt, voire fortement, détérioré depuis la perte de leur emploi. Ce constat augmente avec l'âge et avec la durée de la période de chômage.

Santé sociale

L'enquête aborde également les conséquences du chômage sous l'angle de la santé sociale, c'est-à-dire de la qualité des relations avec l'entourage d'une personne et le sentiment de support social. Les résultats laissent apparaître une tendance, durant la durée du chômage, à ne plus voir ou voir moins souvent ses amis: c'est le cas pour 33% dans les six premiers mois de chômage et, après plus de deux ans, pour quasi la moitié des TSE (49,6%). Le sentiment de soutien par leur entourage est néanmoins assez partagé (71%) et ce, même si ce sentiment a tendance à diminuer après deux ans au chômage. Sans surprise, l'enquête constate que plus de six personnes interrogées sur dix ont des difficultés à assumer les frais de soin. Ce qui aboutit à un renoncement ou un report de soins de santé. En effet, 31% reportent ou renoncent aux consultations chez un généraliste ou à des soins fréquents, comme les opérations (16%) ou les soins dentaires (41%).

Santé publique

Pour le groupe TSE, la santé des sans-emploi, constitue une question de santé publique. Le chômage joue en effet un rôle important dans la détérioration de la santé des sans-emploi qui, rappelle-il, «*sont potentiellement de futurs travailleurs; tout comme chaque personne au travail peut le perdre à tout instant.*»

Les TSE revendiquent donc une médecine préventive pour les sans-emploi via une visite médicale gratuite tous les cinq ans, par exemple. «*Il y a une médecine préventive du travail pour les personnes qui travaillent, mais rien pour celles qui sont privées d'emploi. Pourtant, comme en témoigne l'enquête, si le travail peut rendre malade, le fait de ne pas travailler le peut tout autant.*»

Le groupe TSE exige également un refinancement de la santé donnant un accès aux soins sans restriction dues à la précarité des malades et une évaluation du système d'assurances privées en vue de freiner les dérives qui mènent à une marchandisation de la santé et à une médecine à deux vitesses.

«*Cette enquête nous a apporté des réponses. Maintenant, il est temps d'agir dans le sens d'une meilleure santé de toutes et tous en Belgique.*»

D. Mo.



+ d'Info en vidéo



La santé des TSE

LES SANS-EMPLOI AUSSI ONT DROIT À LA SANTÉ

Quelques chiffres concernant la santé des sans-emploi:

40%

déclarent que leur santé s'est détériorée depuis qu'ils sont au chômage.

25%

postulent pour des emplois qui ne conviennent pas à leur santé.

60%

sont gênés ou énervés de parler de chômage avec leurs proches.

41%

renoncent aux soins dentaires.⁽¹⁾

Vous trouvez ces chiffres inacceptables?

Rejoignez le groupe TSE de votre région ou téléphonez au 0473 495 903.

(1) Résultats enquête TSE-CSC.



Charleroi-Sambre et Meuse

Interpellations en front commun pour un AIP de solidarité

À l'occasion d'une triple interpellation politique, le front commun carolo a rappelé que les travailleurs méritent mieux qu'une augmentation de 0,4%.

La CSC Charleroi-Sambre et Meuse et la FGTB Charleroi-Sud Hainaut s'opposent à la décision gouvernementale de bloquer, sur base de la loi de 1996, les augmentations salariales pour 2021 et 2022 à un maximum de 0,4% et le font savoir. «Imposer cette marge ridicule équivaut à accepter le logiciel truqué de la loi de 1996. Or, nous contestons cette loi depuis des années», explique le front commun carolo à l'occasion de leur action «Coup de poing» du 17 mai dernier. Trois délégations vertes et rouges se sont rendues aux sièges d'Écolo, du MR et du PS de Charleroi pour des rencontres formelles avec, respectivement, les députés fédéraux Laurence Hennuy et Denis Ducarme et le secrétaire d'État à la Relance Thomas Dermine.



La délégation syndicale s'est rendue au siège du député fédéral Denis Ducarme.

Agir pour la paix sociale

L'accord interprofessionnel a constitué le sujet central de ces rencontres: «La solidarité constitue l'essence même d'un accord interprofessionnel [et] un cadre de référence qui donne le rythme afin de faire progresser tous les secteurs d'activité.» Les enjeux du salaire minimum ainsi que les injustices de la prime proposée par le gouvernement ont également été évoqués: «La prime unique de 500 euros

net, seulement en 2021 et pour certaines entreprises, mise sur la table par le gouvernement va à l'encontre de l'esprit d'un AIP. Nous pensons que ce n'est pas une bonne solution puisque la négociation sectorielle est contournée ainsi que la contribution à la sécurité sociale qui est très largement insuffisante.» La nécessité de modifier la loi de 1996 a également été pointée à l'aune de l'attitude responsable des syndicats dont témoignent l'absence de «dérapages salariaux» lorsque la norme de 0,4% était indicative.

Les représentants des trois partis ont promis de relayer ces revendications. Denis Ducarme a par ailleurs demandé un complément d'informations sur le dossier des fins de carrière. À l'issue de cette première action «Coup de poing» positive, la mobilisation reste de mise.

D. Mo.

Bruxelles

La direction de MBC (ex-Godiva) retire son plan de licenciement collectif

Grâce à l'intervention des syndicats et de la CSC Alimentation et Services, trente-cinq emplois ont été sauvés à la Manufacture belge des chocolats (MBC) à Bruxelles. Le plan de licenciement collectif est annulé.

Alors que les restructurations et les faillites s'enchaînent depuis la crise du Covid-19, les travailleurs de la Manufacture belge des chocolats (MBC, ex-Godiva) à Bruxelles ont montré qu'il n'y avait pas de fatalité. «La direction avait annoncé la restructuration en janvier», expliquent Figen, Jacqueline et Bilal, délégués CSC A&S. On était en pleine période creuse, avec beaucoup de chômage temporaire. Les gens étaient à la maison. L'usine tournait au ralenti. On n'était pas en position de force pour mener des actions. Par contre, comme le travail dans le chocolat devient de plus en plus saisonnier, on savait que la production reprendrait sans doute en avril ou mai. L'enjeu, c'était d'arriver en avril, afin de pouvoir recourir à la

mobilisation». Une mobilisation qui a porté ses fruits et permis de sauver 35 emplois.

Victoire syndicale

Pour arriver à ce résultat, la délégation syndicale a pu s'appuyer sur les travail-



Figen, Bilal et Jacqueline, délégués CSC A&S chez MBC.

leurs. «Nous avons organisé des assemblées générales», expliquent les trois délégués. Pour tenir les gens au courant, expliquer les démarches, demander leur avis. On y a également eu recours lorsque la direction, fin mars, est arrivée avec 'une proposition finale'. On ne la trouvait pas correcte, mais la direction ne voulait pas aller plus loin. On a donc fait une assemblée qui a confirmé que les gens rejetaient la proposition de la direction. Ils sont allés un à un la déchirer dans les bureaux de la direction».

Finalement, la bonne nouvelle est tombée début mai: après quatre mois de négociations, la direction a retiré le plan collectif de licenciement et les syndicats ont signé une garantie d'emploi pour 125 ouvriers et 55 employés jusqu'en septembre 2023.

Il n'y a pas de fatalité.

Nic Görtz



CONFÉRENCE DE L'OIT EN MODE «CORONA»

Le coup d'envoi de la Conférence internationale du travail a été donné le 20 mai. Les réunions – au format numérique – se succéderont jusqu'au 19 juin.

L'Organisation internationale du travail (OIT) a célébré son 100^e anniversaire en juin 2019 en publiant la «*Déclaration du centenaire sur l'avenir du travail*». L'option visant à élargir le socle des normes fondamentales du travail (en quelque sorte, les droits humains pour le monde du travail) au droit à un travail sécurisé et dans des conditions saines constitue l'élément central de cette déclaration. Six mois plus tard, le Covid-19 a commencé à se répandre, déclenchant la crise sanitaire, mais aussi d'innombrables violations du droit à un travail sécurisé et dans des conditions saines.

Conférence numérique

Cette crise a également complexifié le travail de l'OIT et par conséquent son ancrage dans l'arsenal de ce début d'accord sur de nouvelles normes fondamentales du travail. Comme de nombreux autres événements mondiaux, la Conférence internationale du travail de 2020 a dû être annulée. Cette année, elle se limite au format numérique mais est plus longue, le décalage horaire n'autorisant qu'un créneau limité pour les réunions. Elle a lieu du 20 mai au 19 juin. Deux discussions ont été reportées à l'automne: celle sur les inégalités (exacerbées par la crise sanitaire) et celle sur l'apprentissage tout au long de la vie (que la crise sanitaire

a rendue encore plus nécessaire). Les travaux de la conférence internationale de ce printemps ne se déroulent donc que dans trois commissions.

La commission des normes

Chaque année, cette conférence agit comme une sorte de tribunal pour les pays qui violent les normes de l'OIT. Pour que le processus reste gérable, une sélection de 25 pays environ est réalisée chaque année. Un problème se pose toutefois: le temps de discussion est plus limité et il faut donc opérer une sélection plus stricte. C'est toujours un point délicat avec les employeurs. En particulier lorsqu'il s'agit de pays qui violent les droits syndicaux. C'est une commission dans laquelle la CSC s'investit beaucoup. Son président, Marc Leemans, y est le porte-parole du groupe international des travailleurs depuis de nombreuses années.

Cette conférence agit comme une sorte de tribunal pour les pays qui violent les normes de l'OIT.

La commission de la «question récurrente»

Depuis l'adoption de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale en 2008, la conférence annuelle consacre toujours une discussion générale à l'un des quatre objectifs stratégiques de l'OIT: promouvoir l'emploi, développer la protection sociale, favoriser le dialogue social et respecter les principes et droits fondamentaux au travail. Chaque année, la conférence traite l'un de ces objectifs. Dans le jargon, on l'appelle la «question récurrente». L'objectif de la protection sociale a été abordé pour la première fois lors de la



Il reste du pain sur la planche

Luc Cortebeek, ex-président de l'OIT et de la CSC, aborde la réalité et l'avenir du monde du travail.

Luc Cortebeek s'est engagé depuis plus de quarante ans dans le combat pour la justice sociale. Président de l'Organisation internationale du travail en 2017 et 2018, son ouvrage réunit ses idées et ses expériences. Il y lance une invitation à réfléchir et un appel à agir en matière de travail décent et de justice sociale. Travail forcé en Asie et dans les États du Golfe, érosion de la sécurité sociale et du droit de grève dans les pays industrialisés, répression brutale des syndicalistes en Amérique latine...

L'auteur s'appuie sur une analyse pointue du travail dans le monde d'aujourd'hui pour mieux se pencher sur son avenir. Comment éliminer le travail des enfants et l'exploitation sociale? Comment contraindre les gouvernements et les multinationales à respecter chacun des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement? Comment profiter des défis et des opportunités qu'offre la numérisation pour combattre les inégalités? Comment travailler dans un monde après la crise du Covid-19 qui touche, partout dans le monde, d'abord et surtout les personnes les plus vulnérables et les jeunes?

Ce livre, mélange d'expériences, d'informations et de réflexions, est sa plaidoirie enflammée en faveur d'une réglementation

sociale internationale efficace et d'une OIT vigoureuse comme pierres angulaires du progrès social.

Il revient également sur l'histoire de l'OIT et les situations très difficile par laquelle elle passée. Il aborde l'avenir du travail à travers sept défis à surmonter et un message engageant: le changement est possible. *«Le contrat social redynamisé et renforcé est plus que jamais nécessaire dans l'après-corona. Il pourra se réaliser à condition que les trois groupes [les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, ndr] et le Bureau international du travail, séparément et ensuite ensemble, aient foi en eux-mêmes et fassent preuve d'ambition».* Il y a donc, comme l'indique l'auteur, du pain sur la planche...



D. Mo.

«Il reste du pain sur la planche. L'avenir du travail décent dans le monde», Luc Cortebeek, éditions Racine, 2020, 357p.

conférence de 2011. L'année suivante, cette question a débouché sur l'importante recommandation de l'OIT relative aux normes minimales de protection sociale (n°202). Dix ans après, cet objectif est à nouveau abordé. Cela tombe bien, car la crise sanitaire a montré non seulement les forces de nos modèles de sécurité sociale, mais aussi leurs failles.

En effet, les institutions économiques et financières internationales telles que la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) continuent d'imposer leur modèle bancal de protection sociale: une assistance pour les nécessiteux au lieu d'une protection universelle pour tous les travailleurs. C'est une excellente occasion de tester l'idée d'un fonds international pour le développement de la sécurité sociale. Peu après la conférence, le Conseil des droits de l'homme des

Nations unies entamera ses travaux. L'important rapport du Belge Olivier De Schutter en faveur d'un fonds mondial de protection sociale y sera présenté. Il conviendrait que l'OIT puisse lui apporter son soutien.

La commission Corona

Enfin, début juin, une commission de la conférence fera également le point sur la crise sanitaire et fixera une orientation pour les travaux ultérieurs de l'OIT à ce sujet. Un forum important pour le débat entre employeurs et travailleurs et avec les gouvernements du monde entier sur les enseignements que nous devons tous tirer de cette crise. Luc Cortebeek, président d'honneur de la CSC et membre démissionnaire du conseil d'administration de l'OIT, y représentera la CSC.

Chris Serroyen

Confort de lecture

Accessible partout

Avec ou sans connection internet



Avec des Bonus



Téléchargez gratuitement l'app

et désabonnez-vous de la version papier sur www.lacsc.be/desabonnement





TAX JUSTICE WEEK > 2

Durant la semaine du 31 mai au 4 juin, le CNCD organise une semaine d'action pour la justice fiscale dont une action symbolique le 4 juin devant la Tour des finances à Bruxelles.



TRAVAIL ET MIGRATIONS: LE DÉFI DU DUMPING SOCIAL > 3 à 5

Dans tous les secteurs, des employeurs peu scrupuleux tirent profit de la précarité de nombreux travailleurs détachés, «indépendants» ou migrants, pour les exploiter sur le marché du travail. Analyse.



SEMAINE DES PROS DU NETTOYAGE > 6

Du 14 au 20 juin, la CSC Alimentation et Services appelle à plus de respect et de reconnaissance pour le personnel de nettoyage, et met les travailleuses et les travailleurs du secteur à l'honneur.



DES CONSTRUCTIONS PLUS DURABLES ET ÉTHIQUES > 7

La CSCBIE souhaite que pour les grands appels d'offres, la responsabilité sociétale des entreprises devienne un critère plus important dans la procédure d'attribution.



LES SANS-EMPLOI AUSSI ONT DROIT À LA SANTÉ > 8

À l'occasion de la campagne vidéo organisée par le groupe TSE de la CSC sur la santé des sans-emploi, retour sur les résultats de l'enquête menée en collaboration avec la Chaire Travail-Université, pour connaître l'état de santé des sans-emploi.



VICTOIRE SYNDICALE CHEZ MBC (EX-GODIVA) > 9

Grâce à l'intervention des syndicats et de la CSC Alimentation et Services, trente-cinq emplois ont été sauvés à la Manufacture belge des chocolats (MBC) à Bruxelles.



CONFÉRENCE DE L'OIT EN MODE «CORONA» > 10 et 11

Le coup d'envoi de la Conférence internationale du travail a été donné le 20 mai dernier. Pour cause de pandémie, les réunions se tiennent au format numérique et se succéderont jusqu'au 19 juin prochain.

9 juin – Journée mondiale du bien-être

Durant cette crise sanitaire, la question du bien-être au travail a été remise en cause et le manque de masques nous a tous révoltés. Le bien-être des travailleuses et des travailleurs doit rester une priorité tant pour les employeurs que pour nos représentants politiques.



La Wallonie tire son nouveau plan

Le gouvernement wallon a présenté ce qu'il faut maintenant appeler officiellement le «Plan de relance pour la Wallonie». En tout, dix milliards d'euros seront consacrés à «construire la Wallonie de demain». Ce plan s'articulera autour de cinq axes directeurs (jeunesse, environnement, développement économique, solidarité et gouvernance) et vingt mesures structurantes. Comme souvent, il y a à boire et à manger dans ce genre d'exercice. Mais il est acquis que la Wallonie ne se relancera pas via une nouvelle cure d'austérité. Nous en sommes ravis. Parmi les mesures annoncées, certaines méritent toute notre attention.

La réforme de la filière de la formation en alternance est positive même si elle est annoncée depuis de (trop) nombreuses années. Pour la première fois cependant, le statut du jeune est clairement évoqué. Il reste maintenant à valoriser à sa juste valeur cette filière.

Le soutien à la rénovation énergétique est positif, mais il doit avant tout être destiné au public le plus précarisé tout en veillant à la mise en place d'un mécanisme qui évite que cette rénovation ne débouche sur une hausse éventuelle des loyers.

En matière de santé, nous soutenons la volonté de mettre la priorité sur la promotion et la prévention, notamment en développant la première ligne par la création de réseaux locorégionaux de santé et de vie de qualité, en y intégrant les acteurs de la santé mentale ainsi que ceux de l'aide à domicile. Mais cet investissement devrait passer par une plus grande couverture du territoire wallon par les maisons médicales qui sont les meilleurs outils d'une prise en charge globale et préventive de la santé.

Au rang des critiques, nous émettons néanmoins certaines réserves quant à la manière dont le gouvernement veut mettre en place les Territoires zéro chômeurs de longue durée (TZCLD). Cette approche s'éloigne du projet initial de créer des entreprises d'emploi pour retomber dans un simple soutien à ce qui existe déjà.

La CSC wallonne est disposée dès à présent à participer à la mise en œuvre de ce plan de relance à travers la concertation sociale. C'est collectivement que nous redresserons la Wallonie.

Marc Becker,
secrétaire national en charge
des affaires wallonnes